	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-625

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2023-625

**Parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels du délégué, des
délégués et de la régie - Activité Stationnement et Exploitation du service public
de la fourrière - Année 2022 - Information au Conseil**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation des parcs de stationnement métropolitain est assurée par trois opérateurs selon deux modes de gestion :

- La gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants société BP3000 et Central Parcs ;
- La gestion directe avec la régie METPARK dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, les délégués et la régie ont communiqué les rapports annuels d'activité 2022, lesquels sont annexés à la présente délibération.

Par ailleurs, un rapport annuel d'activité stationnement portant sur l'année 2022 vous est soumis et est annexé à la présente délibération.

I. LES TROIS EXPLOITANTS

I.1 -La régie METPARK

La régie METPARK a été créée en date du 5 avril 2004 et son activité stationnement a commencé le 1er mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle assure la mission d'exploitation de 31 parkings au 31/12/2021, dont 22 sites propriétés de la Métropole ou de compétence métropolitaine, représentant une capacité de 12 698 places dédiées au stationnement des véhicules légers (VL), hors prise en compte des niveaux de parking dédiés à la fourrière (8 mai 45 et Front du Médoc – 669 places VL supplémentaires). Il est à noter que le parc global de la régie a quasiment doublé en 10 ans mais est relativement stable par rapport à l'année 2021 du fait de l'effet conjugué de la fermeture du parc Grand Parc provisoire et de la mise en service du parc Amédée Saint Germain sur 2022.

Depuis le 1er janvier 2011, la régie METPARK assure la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service Public Administratif (SPA).

D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement sur le périmètre de Bordeaux Métropole.

I.2 –La société BP3000

Le contrat BP3000, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années. Le schéma actionnarial de la société BP3000 a été modifié avec la cession des parts de la maison mère UPI détenue par le groupe Transdev au groupe Indigo en début d'année 2022. Les modalités prévoient la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny ainsi que la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et enfin Place André Meunier, représentant une capacité globale de 3 693 places VL.

I.3 -La société Central Parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public, qui a débuté le 17 février 1989 et prendra fin le 1 septembre 2026, porte sur la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian (338 places VL). La société délégataire Central Parcs appartient historiquement au groupe Vinci construction. Cependant, son actionnariat a été modifié en 2018 avec une intégration de cette société au groupe Indigo, qui assurait déjà par ailleurs l'exploitation du parc délégué via un contrat de prestations de services par l'intermédiaire de sa filiale Indigo Park.

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS METROPOLITAINS AU 31/12/2022

Les parcs de compétence métropolitaine ou gérés par la régie représentent une capacité de 16 391 places véhicules légers dédiés, hors places affectées à l'activité fourrière, réparties sur 36 sites au 31 décembre 2022 (Bourse Jaurès étant comptabilisé pour un parc).

La majorité de l'offre de stationnement de compétence métropolitaine se situe en ville centre de la Métropole et est majoritairement exploitée par la régie métropolitaine (29 sites représentant 11 856 places dédiées au stationnement véhicules légers contre 5 sites représentant 3 693 places véhicules en concession).

L'année 2022 a été marquée par une reprise d'activité suivant la crise sanitaire sans pour autant retrouver la dynamique d'avant crise.

III. LES PRINCIPAUX EVENEMENTS ET RESULTATS 2022

Crise sanitaire et confirmation des changements des pratiques de déplacement.

L'année 2022 a été marquée par une reprise d'activité suivant la crise sanitaire, sans pour autant retrouver la dynamique d'avant crise. Cela confirme le changement des pratiques de déplacement observé depuis 2017 avec un impact sur la fréquentation horaire globale.

Sûreté dans les parkings et accroissement de la présence de marginaux dans les parcs

Phénomène également renforcé par la crise sanitaire, la présence de marginaux observée depuis 2015 continue à augmenter et crée un sentiment d'insécurité chez les usagers et du personnel.

La situation se dégrade avec l'effet conjugué de présence de stupéfiants, de comportements agressifs et de dégradations des équipements et ouvrages et est difficile à endiguer par les seuls exploitants.

Politique tarifaire.

A l'exception des parcs gérés par la régie métropolitaine compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification des parcs métropolitains est décidée par le conseil de la Métropole sur proposition des exploitants et en fonction de l'économie des différents contrats, ce qui explique les différences tarifaires qui peuvent être observés au-delà de l'emplacement des parcs. Les tarifs principaux concernent la fréquentation horaire et la fréquentation abonnés.

La tarification horaire avait connu une modification générale sur l'ensemble des parcs au 1er janvier 2016 pour mettre en place la tarification au quart d'heure.

Les tarifs horaire des parcs gérés en DSP ont évolué en 2022, après une année 2021 sans augmentation, de 0.10 à 0.50€ pour les parcs BP3000 jusqu'à 1€ pour le parc Camille Jullian sur la grille jour et de 0.20€ sur le forfait nuit alors que les grilles horaires des parcs exploités en régie, augmentés en 2021, n'ont pas évolué, sauf harmonisation entre certains parkings.

Les tarifs d'abonnements de l'ensemble des parcs, sans évolution en 2021 concernant les parcs gérés en DSP contrairement aux parcs de la Régie, augmentent de l'ordre de 2% à l'exception du parc Camille Jullian (3.2%).

Fréquentation des principaux parcs

Depuis 2017, l'activité globale des parkings de Bordeaux Métropole connaît un recul de la fréquentation horaire du fait des nouvelles pratiques de mobilité après une période d'augmentation culminant en 2016. Après les années 2019 et 2020 marquées par les manifestations des gilets jaunes et d'opposition au projet retraites et, surtout, la crise sanitaire qui a perturbé les années 2020 et 2021, l'année 2022 voit une amélioration. Mais les niveaux d'avant crise n'ont pas été retrouvés, particulièrement sur la fréquentation horaire.

Ainsi la fréquentation horaire globale est en augmentation par rapport à 2021 (+5.79%) mais reste en repli par rapport à 2019 (-14.30% par rapport à 2019).

L'activité Abonnés, moins concernée par les changements de pratiques de mobilité, est en augmentation par rapport à 2021 (+3.17%) tous secteurs confondus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27/10/2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter les termes du rapport annuel présenté,

DECIDE

Article 1 : De prendre acte des rapports annuels d'activités stationnement des délégataires et du rapport annuel d'activités stationnement et fourrière de la régie METPARK portant sur l'année 2022,

Article 2 : De prendre acte des termes du rapport annuel stationnement de Bordeaux Métropole portant sur l'année 2022.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS